

NOTE

Expéditeur :
DRH
Destinataire(s) :
Tous

SUPPLEANCE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le 16 avril 2026

VU :

- L'ordonnance n° 2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Le décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Décret du 24 février 2025 portant nomination du président du directoire du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine - M. ROCHET (Benoît)
- La décision n°2023/01 – DG du Président du directoire du 03 janvier 2023 portant nomination, à compter du 4 janvier 2023, du Directeur Général Délégué en charge de la Direction territoriale de Rouen – M. Dominique RITZ ;
- La décision n°2025/03 DG du 26 février 2025 portant délégation de pouvoirs au directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Rouen et organisant sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement ;
- La décision n°2025/06 DG du 26 février 2025 portant délégation de signature à M. Dominique RITZ, Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen et organisant sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement ;
- La décision n°2025/05 DTR DGD du 4 septembre 2025 portant délégation de signature aux agents désignés pour exercer des fonctions de responsabilité à la direction territoriale de Rouen du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et organisant leur suppléance en cas d'absence ou d'empêchement ;

CONSIDERANT

Durant l'absence de **Madame Sylvie ACEVAL**, Directrice des Ressources Humaines, **du 20 avril 2026 au 24 avril 2026 inclus**, la suppléance sera assurée par **Monsieur Yazid MOUSSIOUNE**, Secrétaire Général, à l'effet de signer les documents visés par la décision visée ci-dessus et relevant du niveau d'habilitation du délégant.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.

Le Directeur Général Délégué de la Direction
Territoriale de Rouen

D. Ritz

